

# Le Télégramme

du Togo

Prix : 250 Fcfa

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités ★ Vendredi 1<sup>er</sup> Dec 2023

N°164

Soupons de corruption au Togo P.5

## Bolloré toujours pas tiré d'affaire

● Sa tentative de faire annuler l'entièreté de la procédure devant la Cour de cassation a échoué



## Législatives et Régionales / Report



# Rien d'étonnant

● La situation se tend !

Mali / Kidal libéré P.3

## Point de départ de la libération de l'Afrique ?



Miss Togo 2024 P.8

## Qui sera la Reine ?



Billet / Togo, on joue la comédie !



« On est fatigué du diktat occidental mais pas de l'audit du fichier électoral par l'OIF »

ETS La Gagnante

Du Bio "Made In Togo" pour rester Zen



Sur la route de Gbossimé près du Garage Alladotoh / Contact : 93 95 81 98

Amnistie politique partielle dans un Togo militarisé

**Libérer les prisonniers d'opinion et restaurer le droit de manifester pacifiquement**

**INTRODUCTION : L'INDISPENSABLE POSITIONNEMENT DES MILITAIRES AVEC LE PEUPLE AFRICAIN**

Dans un monde multipolaire où les rapports de force et d'influence sont en recomposition, l'Afrique en général, le Togo en particulier, ne peut faire l'économie du rôle historique et actuel d'une catégorie spéciale de citoyens que sont les militaires en Afrique. La place des militaires dans les sociétés africaines s'est graduellement convertie en une place au sein du pouvoir, non sans définir et revendiquer la défense de leurs intérêts propres, souvent aux dépens des populations. Cette conjugaison de circonstances pose le problème du positionnement des militaires. Selon que ces derniers s'alignent :

- sur les intérêts des ex-colonisateurs, y compris en période postcoloniale ;
- sur les dirigeants africains qui défendent les intérêts des étrangers avant ceux de leur peuple ; ou
- sur d'autres militaires pour défendre leur propre intérêt en priorité, y compris avec une représentation civile comme au Togo, ou encore
- sur les dirigeants africains qui choisissent de défendre leur Peuple,
- la vie de la cité se résume en priorité à un paradigme dominant dans le monde, à savoir la « sécurité » avec ou sans objectif de défense de la souveraineté nationale. Or, défendre la souveraineté tout en défendant la démocratie basée sur la vérité des urnes, est devenu une gageure qui conduit des citoyennes et citoyens innocents soit en prison sans jugements, soit en exil avec toutes les formes d'humiliation liées à des confusions entre le statut de réfugié politique et celui de réfugié économique, climatique ou social. Bref, l'humiliation subie à l'intérieur comme à l'extérieur du Togo peut prendre fin si un accord politique partiel est négocié en dehors du rapport de force asymétrique qui prévaut actuellement. Personne en Afrique n'est dupe des formes modernes de l'impérialisme qui pas-

sent par une dépossession des richesses africaines par le biais d'une « accumulation » par les militaires ou leurs représentants civils.

**Pallier à l'insécurité multisectorielle ne signifie pas organiser le « vivre ensemble »**

En réalité en Afrique, et au Togo en particulier, c'est bien le problème de l'insécurité territoriale, humaine, économique, financière, culturelle, climatique et environnementale qui fait office de justificatif pour accaparer le pouvoir politique et l'usurper durablement. Or, c'est plutôt le mode organisationnel du « vivre ensemble » avec ses différences qui permet de trouver des solutions communes qui permettraient de pallier l'insécurité multisectorielle. Du coup pour un Peuple, le vrai défi politique réside dans sa capacité à réussir une recomposition, voire une mutation de l'ordre social fondé sur l'éthique. Au lieu de se focaliser sur cet objectif, un nombre trop important d'acteurs se concentre sur les individus censés offrir cet approche au lieu de se mettre d'abord d'accord sur un projet de société susceptible d'entraîner une très large adhésion populaire, et en l'espèce au Togo, un projet de transition politique inclusif pour un retour de la vérité des urnes et de la vérité des comptes publics, en lieu et place d'un système militarisé et organisé sur la base de réseaux ésotériques transnationaux. Il ne faut donc pas s'étonner que l'association entre les militaires, les civils et certains réseaux ésotériques pour contrôler un pays, ses ressources et réduire la population à ne servir que de laudateurs du régime, a conduit à l'instauration et au renforcement d'une gouvernance unique fondée sur la prédation et l'abus de pouvoir connue sous le nom de « système Gnassingbé ».

Le droit de l'autre à la dignité et le refus de l'humiliation ne sont pas nécessairement compatibles avec la présence de dirigeants ayant opté pour l'autocratie, voire la dictature. La présence durable d'armées étrangères, l'importance des ingérences interna-

tionales, l'irresponsabilité des grands investisseurs qui s'affranchissent de leur responsabilité sociale deviennent des dommages collatéraux pour les citoyens africains qui luttent pour l'affermissement de leur souveraineté. Or, cette volonté du « Peuple » n'est pas nécessairement une priorité pour certains dirigeants et les militaires. Avec des coups d'Etat constitutionnels ou des coups d'Etat militaires, le monde assiste à un changement de regard porté sur les armées africaines, qui sont en train de devenir des interlocuteurs privilégiés.

Le Peuple africain, togolais en particulier, par dépit, désillusion ou fatalisme, semble appréhender les armées nationales comme des institutions dotées d'une autonomie propre, voire même d'en « déifier » certains militaires comme des « sauveurs », uniquement lorsqu'avec l'organisation et la force dont ils disposent, ils arrivent à mettre fin à des régimes dictatoriaux. Le risque de voir les « bienfaiteurs » se transformer eux-mêmes en des sangsues du budget de l'Etat aux dépens des populations relève de la vigilance quotidienne de tous. Or, c'est bien là le problème. Le système de la force et non celui du droit tend graduellement à se diluer en un système/ disciplinaire, souvent non transparent, où la volonté d'inclusivité et de validation par une partie choisie par le Peuple, ouvre la voie à des lendemains difficiles, dès lors qu'il faut céder le pouvoir à des civils. Cette période de transition, sauf exception en Afrique, est une période exceptionnelle où, si la compétence est au rendez-vous, chacun doit tendre ses efforts vers la recomposition d'une société où la reconnaissance de la différence et de la divergence au sein de la même société, comme au demeurant entre des sociétés différentes, ne doit être perçue que comme un avantage. A défaut c'est encore la force, la confusion, l'amalgame et surtout la pensée unique des militaires qui prend le dessus, avec ou sans une représentation civile de l'Etat.

Historiquement en Afrique, le lien entre les anciens « es-

claves », les anciens « combattants », les nouveaux « militaires » et les nouveaux « politiciens », gestionnaires des affaires de l'Etat apparaît comme une constante. Pourtant, il s'agit d'une anomalie. La place des militaires dans les phases de transition politique en Afrique subsaharienne, ne doit pas conduire ces derniers à n'entrevoir le rôle de l'Etat qu'ils se sont appropriés, avec ou sans coup d'Etat, comme une entité que l'on « gouverne » comme une armée. Un pays démocratique ne peut être dirigé selon le principe de l'obéissance hiérarchique sans contre-pouvoirs qui est la règle de fonctionnement de l'armée et qui ne peut en aucun cas se substituer aux principes édictés par la Loi fondamentale que représente la Constitution d'un pays, surtout si celle-ci a été approuvée par référendum par une écrasante majorité du Peuple.

A défaut, c'est le lot quotidien des morts, des déplacés, des exilés, des prisonniers politiques sans jugement, des lois liberticides qui finissent par ériger les vagues d'une migration déferlante sous une autocratie ou une dictature « civile ou militaire » qui risque d'apparaître à nouveau.

Les dirigeants occidentaux souvent à l'origine ou complices de la privation des droits et libertés des Africains chez eux en Afrique, qui s'inquiètent aujourd'hui d'être envahis par des réfugiés et migrants africains, doivent faire un effort d'introspection pour se rappeler l'histoire de ces peuples qu'ils ont en partie façonnée à leur détriment. S'ils ont le moindre souci d'apaisement des tensions, ceci doit les conduire à contribuer à l'organisation et au financement d'une série de conférences pour renégocier les termes d'une pacification dans les pays africains. Cette pacification suppose une négociation inclusive qui ne peut faire l'économie de la présence des représentations des organisations citoyennes aux côtés des entités politiques, militaires et d'affaires.

L'endigement de l'abus de pouvoir des militaires en Afri-

que est un préalable indispensable pour réorganiser le vivre-ensemble et donc permettre une transition politique pacifique. Or, à ce jour et dans le cas particulier du Togo, c'est bien le droit des victimes qui est passé par pertes et profits. Les voix dissonantes et alternatives souvent condamnées à l'exil ou la prison ne peuvent se satisfaire du statu quo. Que les militaires togolais, par la voix d'un Président et d'un gouvernement civil, s'autosatisfissent de leurs 56 ans de règne et de soutien à une gouvernance totalement opaque et sans aucune approbation du Peuple, soit ! Cela ne les exonère en rien de leurs écrasantes responsabilités dans la situation du pays devant le tribunal de Dieu, de l'histoire et vraisemblablement des gouvernements alternatifs qui succéderont à ce régime de servitude institutionnalisée.

Mais qu'ils estiment que leur fameuse « stabilité et paix au Togo » basée sur la peur et l'impunité pourra pallier à l'insécurité multisectorielle qu'ils n'ont pas réussi à résoudre à ce jour pour la grande majorité du Peuple togolais, c'est se bercer d'illusions et étaler leur ignorance sur les véritables moyens pour organiser le « vivre ensemble ». A ce titre, les dirigeants occidentaux qui soutiennent le « système Gnassingbé » devraient calculer l'avantage qu'il y a à financer un processus conduisant à un retour du « vivre ensemble » au lieu de financer à pertes, l'essentiel des vagues migratoires africaines non sollicitées, togolaise en particulier, dont ils se plaignent.

**Non-respect du droit et de l'alternance politique au Togo : le droit des victimes viole**

Depuis l'assassinat en 1963, du Dr. Sylvanus Olympio, premier président démocratiquement élu au Togo, ce par procuration de forces impérialistes occidentales et africaines, les systèmes politiques mis en place au Togo ont systématiquement fait la part belle à la force, à la violence et l'arbitraire aux dépens du droit sous toutes ses formes.

Suite dans la prochaine parution

Suivez l'information en continu sur [www.telegramme228.tg](http://www.telegramme228.tg)

**Le Télégramme**  
du Togo

Le Télégramme du Togo  
Récépissé N°0486/04/02/14/HAAC

Directeur de Publication :  
Amétépé A. KOISSIDJIN

Comité de rédaction  
Gabin KOISSIDJIN  
Koffi TELLI  
Adodo Kpodé GNOHOE

Siège : Nukafu, Rue  
Mandila  
Contacts : 91 54 61 98  
E-mail :  
telegramme228@yahoo.fr

Imprimerie : GGP (Gutenberg  
Graphic Plus), 93262686  
Adresse : Wuiti, Derrière le CEG,  
Rue Aképé, maison N°35  
Nombre de tirage : 1500 exemplaires

## Législatives et Régionales / Report Rien d'étonnant

### ● La situation se tend !

C'est bien ce qui se fait constater. Une situation tendue dans la mesure où la dernière annonce du gouvernement renvoyant les élections devant se tenir avant la fin de cette année, au premier trimestre de 2024, repose différents problèmes. Au rang de ces problèmes, il y a celui d'un vide institutionnel même si c'est dit que la législature sortante reste en poste jusqu'à la prise de fonction de la nouvelle. Outre ce problème, il y a ceux déjà formulés par différents partis de l'opposition togolaise, dont certains sont relatifs à la question de fiabilité du fichier électoral, le découpage électoral et enfin, celui du mandat même de la CENI en poste depuis un bon moment. Mais est-ce que tous ces problèmes pourront être résolus avant la fin de ces trois mois offerts par le Gouvernement pour la tenue de ces deux scrutins.

#### Du vide institutionnel

De l'avis de la Coordinatrice de la coalition de l'opposition, DMP (Dynamique pour la Majorité du Peuple), Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, en ne tenant pas les législatives avant la fin décembre 2023, c'est un vide institutionnel qui se profile à l'horizon. « Le pays sera laissé pendant trois mois avec une assemblée qui n'a pas le pouvoir de légiférer au nom des Togolais

ou de contrôler les actions du gouvernement », a analysé Mme Adjamagbo-Johnson qui ne voit pas ceci d'un bon œil.

#### Une unilatéralité rejetée

Cette dernière n'a pas occulté la question du mandat de la Commission Electorale Nationale Indépendante, et aussi celle du redécoupage équitable des circonscriptions électorales. Si d'aucuns (partis d'opposition)

voudront que le mandat soit renouvelé pour pouvoir faire entrer leur représentant, ne faisant pas confiance en certains autres formations ou regroupements qui y sont présents comme étant dans la même logique de combat de transparence de scrutin avec eux, d'autres encore n'ont d'yeux que pour le fichier électoral dont la déclaration de l'OIF, comme étant « suffisamment fiable ». Ces derniers sont allés jusqu'à écrire à cette organisation qui rendait les résultats de son audit du fichier électoral togolais quelques semaines plus tôt.

Dans la même logique que

la coordinatrice de ce regroupement dont il fait partie, Gérard Adja a fait comprendre mercredi qu'une telle décision de report des élections surtout législatives ne devrait pas être prise de façon unilatérale par le gouvernement mais devrait faire l'objet d'un large consensus au sein de la classe politique. Comme quoi, cette décision est rejetée par la DMP.

#### DMP - « Ensemble » du même avis

Cette position de la DMP

est visiblement d'ailleurs la même que celle du regroupement politique « Ensemble ». Membre de ce regroupement, Traoré Mohamed Tchassona, président du MCD (Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement) est bien d'avis avec la DMP.

En tout cas d'Adjamagbo à Jean-Pierre Fabre en passant par tous les autres partis de l'opposition togolaise, il urge de s'asseoir pour des discussions franches afin que le scrutin qui est souhaité pour être tenu « plus tard à la fin du premier trimestre 2024 » soit juste et transparent sur tous les plans possibles.

Une chose est certaine, des discussions permanentes entre acteurs politiques ne viendraient que détendre l'atmosphère, sauf que la grande interrogation est de savoir si c'est tenable dans cette durée de trois mois qui sont devant nous.

LTT

## Mali / Kidal libéré

### Point de départ de la libération de l'Afrique ?

En tout cas, les vrais panafricanistes le croient fermement. Si certains n'ont pas hésité à saluer à travers divers contenus sur les réseaux sociaux et à le clamer partout où l'occasion leur est donnée, c'est une autre association panafricaniste qui vient à son tour émettre et marteler cette espérance, quelques jours après la libération de la région de Kidal des mains de groupes terroristes par les Forces armées maliennes (FAMA). Il s'agit du Cadre de concertation des peuples africains (CCPA). Dans un communiqué, cette association panafricaniste dit saluer une libération qui marque un pas significatif vers la restauration de la paix et de la sécurité au Mali et dans la sous-région.



« Face à la gangrène du terrorisme qui ronge progressivement l'Afrique de l'intérieur, le CCPA encourage les Etats africains à établir des partenariats stratégiques et gagnant-gagnant avec des pays fiables tels que la Fédération de Russie, dans le but de renforcer leurs capacités de défense », indique le document.

Dans le même sens, le CCPA dit saluer la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) qui regroupe les Etats du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Cette organisation est l'ex-

pression d'une souveraineté affirmée des 3 pays, soutient le cadre.

Le souhait de cette association, c'est de voir d'autres pays africains rejoindre cette alliance, afin, dit-elle, de consolider la souveraineté du continent enclenchée la Centrafrique, le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

« Cette consolidation permettra d'éradiquer efficacement et définitivement le néolibéralisme et le terrorisme en Afrique. La mise en place de

l'AES et l'ascension fulgurante du courant panafricaniste sur le continent sont les prémices d'une imminente libération totale de l'Afrique », lance le CCPA.

Aux autorités de la transition malienne, le CCPA demande en dernier lieu de garantir le retour sécurisé des déplacés dans leurs communautés d'origine, en facilitant, souhaiterait-il, une réinstallation adéquate et en fournissant le soutien nécessaire.

LTT (Avec GlobalActu)

## Billet / Togo, on joue la comédie ! « On est fatigué du diktat occidental mais pas de l'audit du fichier électoral par l'OIF »



Fichier électoral : Le Togo surprend certains acteurs de la classe politique togolaise qui se disent ne pas être informés préalablement de quelque mission de l'OIF si ce n'est cette rencontre de remise de rapport.

Difficile en tout cas de comprendre cette démarche qui consiste à solliciter encore une institution de cette même communauté internationale ou l'occident dont nous nous disons être « fatigués par votre paternalisme », « fatigués par votre mépris de nos opinions publiques », « votre mépris de nos populations et de nos dirigeants », « fatigués par votre condescendance », et enfin, « fatigués par votre arrogance ». A quoi ça ressemble si ce n'est de la comédie cette fatigue qui ne s'affirme pas à travers une démarcation complète vis-à-vis de cette communauté internationale.

En attendant, moi-même « je suis fatigué » de continuer par écrire.

LTT

Académie de l'Influence

Ces conseils utiles du modèle de réussite, Prof Hon. KODOM à la jeunesse

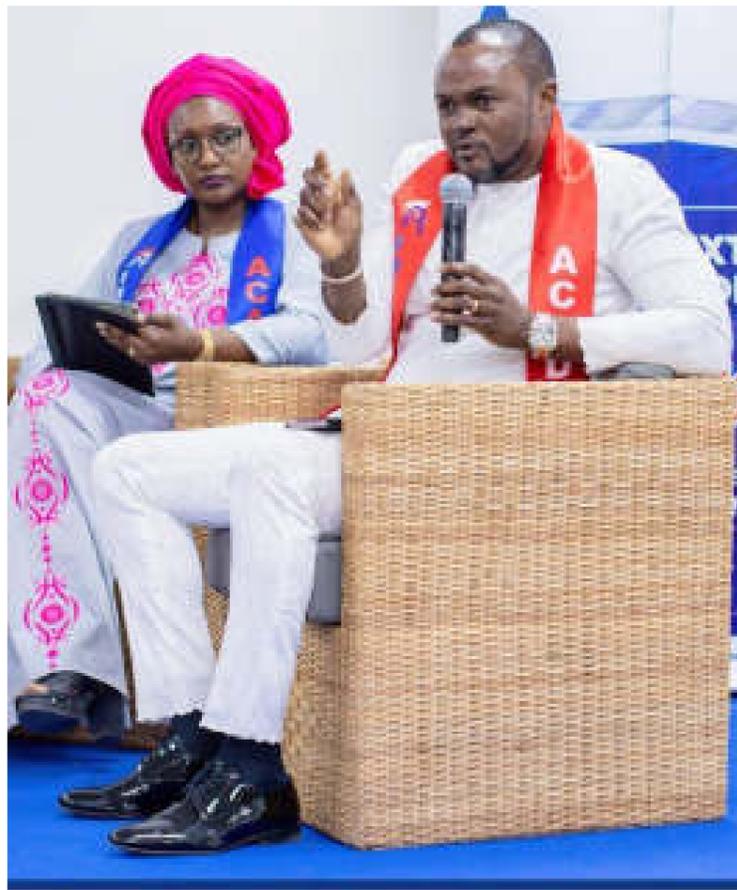
Initiative du Président du Centre de formation et de documentation sur les droits de l'Homme (CDFDH-Togo), André Affanou, l'Académie de l'Influence a rassemblé au siège de Compassion International Togo à Lomé, des dizaines de jeunes, le Samedi 25 novembre dernier.

Pour cette édition de l'évènement, on pouvait compter au rang des différents intervenants, le Magistrat à la Cour suprême du Togo, Kodjo Gnambi Garba, la Représentante résidente de Plan International Togo, Mme Awa Fally Ba, mais aussi et surtout, le président de l'ONG AIMES AFRIQUE et Promoteur de la Télévision satellitaire, SOS Docteur tv, Prof Hon. Serge Michel KODOM.

Décortiquant pour l'occasion, le thème inspirant «Rêver Grand: bâtir des connexions gagnantes et impacter», le médecin et Patron de AIMES AFRIQUE, a livré différents secrets et astuces sur ses différentes initiatives aux jeunes participants à cette Académie de l'Influence. De ses explications, tout a pour point de départ, le « rêve ». « Rêver est l'un des maillons forts de la réussite. Pour arriver là où nous sommes, nous avons rêvé en mettant la barre haute. Pour moi jeune médecin en 2003, nous avons

décidé d'apporter la santé à nos parents et nos mamans dans les hameaux éloignés. C'est ce que nous avons rêvé en mettant en place l'ONG AIMES-AFRIQUE », a expliqué le multiple lauréat du prix de « Personnalité de l'année » (2018 et 2021) au Togo. Et, a-t-il poursuivi, « lorsque vous rêvez, il faut qu'il y ait une adhésion autour et faire adhérer les autres. On a commencé avec 3 personnes et aujourd'hui, nous avons plus de 2000 personnes. Le grand défi, ce n'est pas d'essayer, mais c'est de tenir la barre haute parce qu'il y aura des gens pour vous combattre ».

Prof Hon. KODOM, à l'endroit des jeunes gens venus l'écouter, il a aussi sur la nécessité de réseautage et surtout d'un réseau de bons acteurs. « Vous ne pouvez pas avoir des réseaux et ne pas réussir dans votre entreprise. Il est impératif de développer son carnet d'adresse et avoir des gens sur qui s'appuyer pour atteindre ses objectifs. Personne ne fabrique de



l'argent, il faut juste construire son réseau pour atteindre ses objectifs », souligne-t-il.

En ajout à cette insistance, le promoteur de SOS Docteur TV, pense que les « valeurs per-

sonnelles à développer » sont, « se RE.PE.REr : c'est tout faire pour se connaître d'abord, prier, s'auto évaluer, découvrir ses réelles aptitudes afin de pouvoir construire sa véritable personnalité

afin de créer son réseau pour in fine impacter sa communauté et non sa petite cellule familiale. Pour y arriver il faut: - RÊVER - PERSÉVÉRER - et être RESPONSABLE ».

Dernière préconisation de Prof Hon. Michel KODOM, « il faut persévérer et relever les défis ».

Voici en 10 les conseils du Prof Hon KODOM pour construire et entretenir son réseau:

- Prier, réfléchir pour définir les objectifs (de façon claire en harmonie avec vos convictions et votre personnalité) pour atteindre une finalité (sociale, humaine)
- Définir les types de réseaux (familial, professionnel, amical, social...)
- Avoir de l'audace
- Commencer tôt
- Être à l'affût, chercher toujours
- Privilégier les rencontres physiques
- Anticiper sur les événements
- Donner, chercher à plaire
- Se rendre aussi disponible,
- Entretenir les relations inter-humaines en évitant les conflits inutiles.

T228

Opinion / Audit du fichier électoral

Un Togolais de la Diaspora pose son regard sur la mise au point de l'OIF

Suite aux protestations et indignations levées par les formations politiques et les organisations de la société civile au Togo, l'OIF (Organisation internationale de la francophonie) a été forcée et contrainte d'apporter des clarifications sur la mission d'audit du fichier électoral qui lui a été confiée par le gouvernement togolais.

Toutefois, dans la mise au point de l'OIF, il est clairement apparu que, contrairement aux déclarations faites lors de la conférence de presse organisée par l'OIF le 15 novembre à Lomé, les règles de transparence, d'inclusivité et d'impartialité, mises en avant par l'OIF, ont été délibérément violées.

En effet, dans la mise au point publiée le 24 novembre 2023, on pouvait lire :

« ...  
2. La mission d'audit a échangé sur place, le 19 octobre 2023, avec toutes les parties prenantes nationales, en particulier la CENI, et a présenté à ces dernières les modalités (principes, approche et champs de couverture) d'un audit de fichiers électoraux par l'OIF. Ces modalités incluent particulièrement les principes de transparence et d'inclusivité, induisant l'implication d'un spectre représentatif de la classe politique et de la société à la supervision et au suivi de l'opération

d'audit.

3. La CENI, maître d'œuvre de l'audit, et garante de l'application du principe d'inclusivité à cette opération, a élaboré les Termes de référence (TDR) de celle-ci et mis en place un Comité d'audit composé des différentes sensibilités (majorité, opposition et société civile).

4. Le 25 octobre 2023, les experts de l'OIF ont rencontré les membres de ce Comité d'audit, pour partager avec ces derniers leurs constats et recommandations. A l'exception de ceux de la société civile, les représentants des partis politiques (Majorité et Opposition) étaient présents.

« ... »

Questions :

1. Pourquoi l'OIF s'est-elle contentée de limiter ses consultations aux seules formations politiques représentées à l'Assemblée nationale ? (Majorité et Opposition parlementaires) ?

2. L'OIF pouvait-elle, objectivement, ignorer que le Code élec-



toral du Togo considère les partis d'opposition extra-parlementaires comme des parties prenantes du processus électoral ?

3. Pourquoi, dans sa conclusion, l'OIF a-t-elle choisi de faire fi des observations et réclamations soulevées par des organisations de la société civile et des formations politiques de l'opposition au sujet des graves anomalies survenues lors des recensements électoraux ?

Pour rappel, sur la base des aveux de dysfonctionnements reconnus par la CENI (Commission électorale nationale indépendante) et le gouvernement, des organisations de la société civile et des formations politiques au Togo ont demandé,

sans succès, la reprise du recensement électoral dans les zones 1 et 2 conformément à l'article 44 du Code électoral : « L'inscription sur la liste électorale est un droit pour tout citoyen togolais remplissant les conditions requises par la loi. Tous les citoyens togolais visés à l'article 40 ci-dessus doivent solliciter leur inscription ».

Par conséquent, la mise au point publiée par l'OIF ressemble plutôt à un aveu d'embarras face aux manquements d'inclusivité et d'impartialité qui ont caractérisé l'intervention de l'OIF dans le processus électoral en cours au Togo.

Les préoccupations de l'opinion publique, des organi-

sations de la société civile et des formations politiques extra-parlementaires sur la fiabilité du fichier électoral et sur l'équité du découpage électoral se trouvent, par conséquent, renforcées au lendemain de ce qui pourrait être assimilé à une tentative de manipulation par le cautionnement de l'OIF.

L'OIF gagnerait à éviter, à l'avenir, une immixtion maladroite dans le processus électoral (au Togo ou ailleurs dans les pays membres) si elle n'est pas capable de faire observer les principes de transparence, d'inclusivité et d'impartialité.

L'intervention de l'OIF dans le processus électoral au Togo ou ailleurs devrait se faire en faveur de l'expression des aspirations légitimes des populations et dans l'intérêt du bien-être de ses populations et de la paix civile.

Kokou Philippe AMÉDODJI  
Liège - Belgique  
Dimanche, 26 novembre 2023  
h t t p s : / /  
www.francophonie.org/togomise-au-point-de-loif-sur-laudit-du-fichier-electoral-3007#

Soupçons de corruption au Togo

## Bolloré toujours pas tiré d'affaire

### ● Sa tentative de faire annuler l'entièreté de la procédure devant la Cour de cassation a échoué

*Le milliardaire breton, mis en examen en 2018 pour « corruption active d'agent public étranger » dans le cadre de l'attribution des concessions portuaires de Lomé, n'obtient que la suppression du dossier de certaines pièces mentionnant sa procédure avortée de reconnaissance de culpabilité.*

La présomption d'innocence de Vincent Bolloré et de deux cadres de son groupe n'a pas été violée par le refus, fut-il médiatisé, de l'homologation par un juge de leur reconnaissance de culpabilité.

Seules les mentions de cette reconnaissance de culpabilité figurant dans les pièces de la procédure judiciaire doivent être occultées.

C'est ce qu'a décidé la chambre criminelle de la Cour de cassation, dans son arrêt du mercredi 29 novembre.

La haute juridiction se prononçait sur le pourvoi formé par Vincent Bolloré, Gilles Alix et Jean-Philippe Dorent, respectivement président-directeur général du groupe Bolloré, directeur général du même groupe et directeur international de l'agence Havas, filiale du groupe Bolloré, en 2018, lorsqu'ils avaient été mis en examen dans le cadre de l'enquête sur l'attribution des concessions portuaires de Lomé (Togo) et de Conakry (Guinée).

Les trois hommes demandaient l'annulation pure et simple de la procédure judiciaire les visant, après avoir échoué à l'obtenir, en mars, devant la chambre de l'instruction.

Saisis depuis 2013, les

juges d'instruction du pôle financier du tribunal de Paris soupçonnent le groupe Bolloré d'avoir effectué des missions de conseil et de communication avec sa filiale Euro RSCG, devenue depuis Havas, auprès de candidats victorieux à la présidence togolaise et guinéenne, en échange de la gestion de leurs ports principaux.

En février 2021, MM. Bolloré, Alix et Dorent avaient reconnu leur culpabilité lors d'une audience publique, afin d'obtenir l'extinction des poursuites contre le paiement d'une amende de 375 000 euros chacun. Au terme de ces prises de paroles, la juge d'homologation avait décidé, comme la loi l'y autorise, de refuser l'accord négocié entre le Parquet national financier et les trois hommes, estimant que les peines proposées étaient « inadaptées » au regard des infractions visées, ouvrant la voie à un procès à l'occasion duquel ils seront de nouveau présumés innocents.

#### « Une victoire en demi-teinte »

Pour la défense, la médiatisation de cette audience viole la présomption d'innocence des trois hommes, tout comme les mentions faites



de leurs reconnaissances de culpabilité – finalement non homologuées – dans plusieurs pièces du dossier, dont l'ordonnance de validation de la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) accordée à l'entreprise Bolloré.

Cet autre outil de la justice négociée permet à une personne morale de reconnaître sa responsabilité afin d'échapper à une condamnation et donc une possible exclusion des marchés publics.

Pour la défense, la décision de la Cour de cassation est donc « une victoire en demi-teinte », explique Me Patrice Spinosi, conseil de M. Dorent. Formellement, nous obtenons satisfaction, puisqu'il y a une « cancellation » [annulation] de l'ensemble des déclarations qui ont pu être faites dans le cadre

de la procédure transactionnelle. Néanmoins, l'ombre de cette procédure de CRPC [comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité], quand bien même on essaie de la cacher, planera nécessairement sur le dossier et viciera l'équité de la décision qui sera finalement rendue ».

Une analyse partagée par l'avocate de Vincent Bolloré, Hélène Farge, qui se dit « satisfaite partiellement ».

« On reste dans cette situation totalement inédite d'une procédure qui se poursuit contre des personnes qui, dans notre droit, bénéficient d'une présomption d'innocence, mais avec une décision judiciaire [l'ordonnance de validation de la CJIP], publiée à grande échelle sur le portail du ministère de la justice, dans laquelle leur

culpabilité est affirmée. Ça me paraît poser un problème majeur sur le fonctionnement de la justice. »

#### Satisfaction des parties civiles

Les parties civiles dans ce dossier, les associations de lutte contre la corruption et les crimes économiques Anticor et Sherpa, se félicitent, pour leur part, de cette décision.

« [Le fait] de ne pas annuler l'ensemble de la procédure au seul motif que des procédures alternatives aux poursuites ont été envisagées est un signal fort, explique la responsable de contentieux et plaidoyer de Sherpa, Chanez Mensous. La Cour confirme les limites posées à la justice négociée dans les affaires de corruption et confirme l'importance de l'éventualité de la tenue d'un débat public. »

Dans l'attente d'un éventuel procès, l'instruction reprend son cours et de nouvelles voies de recours pourraient être encore soulevées par la défense.

Laura Motet

[https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/11/29/soupcons-de-corruption-au-togo-vincent-bolloré-échoue-a-faire-annuler-l-entiere-te-de-la-procedure-devant-la-cour-de-cassation\\_6203004\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/11/29/soupcons-de-corruption-au-togo-vincent-bolloré-échoue-a-faire-annuler-l-entiere-te-de-la-procedure-devant-la-cour-de-cassation_6203004_3224.html)

N.B : Titre d'origine : Soupçons de corruption au Togo : Vincent Bolloré échoue à faire annuler l'entièreté de la procédure devant la Cour de cassation

Journée Nationale du Sport

## L'exécutif communal de Golfe 1 en lutte contre « les maladies contagieuses » à travers le Sport à Bè Kodjindi

La tradition de l'observation des Journées Nationales du Sport a été respectée par la Commune de Golfe 1, le Samedi 25 Novembre 2023.

Pour l'occasion, l'exécutif communal avec à sa tête le Maire Principal, Joseph Koamy Gbloèkpo Gomado, en tenue de sport, accompagnés des plus proches collaborateurs ainsi que de la population qui avait fait le déplacement du terrain de petits poteaux de Bè Kodjindi, ont observé différents exercices physiques et sportifs sous la conduite de la monitrice de circonstance.

Objectif d'un tel exercice, qui a mobilisé plusieurs personnes, est dans un premier temps de préserver la santé des participants. Pour une telle édition de Novembre 2023, la mairie a tablé sur le thème principal des « Maladies contagieuses ». La Mairie a tenu ainsi à marquer son adhésion pleine et entière à la lutte contre ces maladies dont les populations ne sont pas à l'abri.

T228

N.B : Des images de cette Journée Nationale du Sport, en illustration de cet article...





**DU JAMAIS VU AU TOGO !!!**

**ESA DISTINGUÉE  
PRIX EXCELLENCE DE  
LA QUALITÉ CEDEAO**

**1<sup>ER</sup> PRIX CATEGORIE B**



+228 96 00 02 22

96 80 25 64

**ESA, le Label des diplômes de qualité**



**DU JAMAIS VU AU TOGO !!!**

**PAYER VOTRE SCOLARITÉ AVEC  
LES PRODUITS AGRICOLES**

**MAÏS - HARICOT - IGNAMES**



+228 96 00 02 22

96 80 25 64

98 32 30 62

**BTS-LICENCE-MASTER-DOCTORAT**

**DECOGEF-DESCOGEF**

# L'Ukraine / La préparation de la capitulation

*Depuis le début du désastre de la contre-offensive ukrainienne face aux troupes russes suivi de la compréhension par les partenaires occidentaux de la faillite de leur projet sur le territoire de l'Ukraine, le pouvoir à Kiev s'est retrouvé devant une réalité effroyable : le refus de la continuation des investissements venus des sources qui lui ont assuré auparavant d'être impérissables - le début de la fin du règne de Zelensky et de son entourage.*

Pourtant, une telle fin était parfaitement prévisible. Seule l'ignorance de l'histoire et du mode opératoire doctrinal des protagonistes nous condamne à sa répétition. Dans mon analyse datant d'un an « La guerre en Ukraine : les véritables raisons du conflit » j'ai déjà mentionné les éléments constitutifs de la future défaite de Kiev :

{... Au moment venu, quand le pouvoir américain considérera que le « retour sur investissement » dans la guerre en Ukraine est suffisant ou bien quand il fera le constat que la probabilité à atteindre le seuil de satisfaction est trop faible - il abandonnera le régime de Kiev. L'abandonnera de la même manière que le régime afghan de Ghani a été abandonné et les kurdes en Irak et en Syrie ont été abandonnés après avoir accompli, partiellement, les missions qui leurs ont été attribuées par l'Amérique contre la promesse de la création d'un état kurde. La promesse qui n'engageait que ceux qui l'écoutaient.

De ce fait, et vu que malgré la pression des sanctions occidentales sans précédent la Russie dispose toujours de finances publiques saines, dette négligeable, balance commerciale excédentaire et aucun déficit budgétaire - le conflit en Ukraine ne peut ne pas être importé par les Russes, dans une forme ou une autre.

De plus que, élément fondamental : pour la Fédération de Russie ceci est un élément existentiel ; pour les Etats-Unis d'Amérique, comme déjà mentionné, il ne l'est pas. ...}

## Les intentions initiales des Russes

Les pseudos experts du camp Occidental n'ont trouvé qu'une parade pour justifier leur grave manque de vision, d'anticipation et d'évaluation du potentiel de Moscou : répéter les mantras sur l'impuissance de la Russie à continuer à mener la guerre, vu qu'elle reste sur ses positions et n'avance guère sur le front depuis un an.

La myopie analytique ne leur permet pas de percevoir la réalité dérangeante. Si la Fédération de Russie a eu l'initiative unilatérale au début de la guerre de proposer la signature de l'accord de paix qui devait avoir lieu à Istanbul, à l'époque quand elle était incontestablement en position de force, y compris selon le point de vue du camp « atlantiste » - cela ne signifie qu'une seule chose : au moment d'entrer dans la négociation Moscou avait déjà obtenu la satisfaction au niveau des acquis territoriaux (les territoires pro-russes récupérés à l'Ukraine) et il ne lui restait qu'à obtenir de Kiev l'engagement sur son statut de neutralité vis-à-vis de l'OTAN, soit l'assurance juridique de la non présence des forces armées du camp ennemi sur le territoire de l'Etat tampon qu'est devenu l'Ukraine pour la Russie depuis 1991.

Aujourd'hui, la Russie reste stationnée d'une manière inébranlable sur ses positions acquises sur le front et ne se contente qu'à épuiser les dernières forces matérielles et humaines restantes de l'armée ukrainienne. Ceci n'est ni un signe de faiblesse, ni, encore moins, un hasard.

Les thèses ukraino-occidentales stipulant que la Russie a visé la disparition de l'Etat ukrainien en tant qu'entité étatique sont, tout simplement, fantaisistes et ne sont que le reflet d'amateurisme déconcertant de leurs auteurs. Les événements qui ont eu lieu à Istanbul au début de la guerre en sont la preuve : si Moscou avait comme objectif la disparition de l'Ukraine - jamais elle ne serait mise autour d'une table de négociation de sa propre initiative au tout début de la guerre, tandis qu'elle dominait la situation sur le terrain et quand ses troupes étaient positionnées dans les faubourgs de Kiev qui se trouvaient en état de chaos. Les troupes qui n'ont été retirées qu'en gage de bonne volonté au moment de la signature de l'accord d'Istanbul par la partie ukrainienne. Signature suivie de l'annulation au lieu de la ratification.

## La révélation

Vingt mois se sont écoulés depuis les événements mentionnés. Ce fin novembre 2023, un personnage très controversé de la scène politique ukrainienne a été mis sur le devant de la scène dans l'espace médiatique ukrainien et a fait des révélations qui ont produit l'effet de l'explosion d'une bombe auprès de l'opinion publique ukrainienne. Révélation, considérée par la communauté d'experts ukrainiens comme la plus scandaleuse de l'année en cours.

Dans une interview accordée à la chaîne de télévision ukrainienne « 1+1 » par David Arakhamia, qui n'est personne d'autre que le chef de la fraction parlementaire du parti « Serviteur du Peuple » (parti politique de V. Zelensky), il a évoqué les circonstances des négociations entre la Russie et l'Ukraine qui ont eu lieu à Istanbul en mars-mai 2022 et dont il était à la tête de la délégation ukrainienne.

Arakhamia se souvient de la position des Russes à l'époque : « Ils ont espéré presque jusqu'au dernier moment que nous allions accepter la neutralité. Cela était leur objectif principal. Ils étaient prêts à terminer la guerre si nous prenions la neutralité - comme la Finlande autre fois - et si nous prenions des obligations de ne pas entrer dans l'OTAN ».

Il a également mentionné que les « conseillers à la sécurité » de Washington, de Londres, de Varsovie et de Berlin ont eu accès à l'intégralité des documents discutés sur la table de négociation.

En parlant des raisons de l'annulation de l'accord il en a évoqué



**Oleg Nesterenko**  
Président du CCIE ([www.ccie.eu](http://www.ccie.eu))  
(Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

qu'une seule - la visite de Boris Johnson à Kiev : « ...Boris Johnson est venu à Kiev et a dit que « nous ne signerons rien du tout avec eux. Nous allons, tout simplement, faire la guerre ».

Il est à noter que le parlementaire n'a pas prononcé un seul mot concernant Boutcha. Et, rappelons-nous, l'unique version officielle de Kiev et du camp « atlantiste » de l'époque de la raison de l'arrêt des pourparlers avec les Russes et de l'annulation de l'accord d'Istanbul était le prétendu « massacre de la population civile perpétré par des troupes russes à Boutcha ».

Cet illustre personnage termine son interview avec la grande fierté d'avoir dupé la délégation russe : « Nous avons accompli notre mission de faire trainer les choses avec la note 8 sur 10. Ils se sont (les russes) décontractés, sont partis - et nous avons pris la direction de la solution militaire ».

Cette révélation télévisée a fait découvrir au grand public ukrainien la réalité de la guerre qui aurait pu aisément être arrêtée dans ses débuts et que ce n'est qu'à l'initiative directe de l'Occident collectif via son émissaire Boris Johnson qu'elle a été relancée d'une manière forcée et a eu comme conséquences des centaines de milliers de morts ukrainiens et encore davantage de blessés graves et de mutilés, ainsi que la destruction quasi totale de l'économie et des infrastructures du pays qui prendront des décennies pour se remettre et revenir au niveau d'avant-guerre qui était déjà tout à fait déplorable.

## Le rappel

Etant à l'opposé de tout ce qui était servi par l'appareil de la propagande étatique inégal agissant en Ukraine et dans les pays occidentaux depuis bientôt deux ans, les informations révélées ce fin novembre 2023 ont provoquées une véritable stupéfaction auprès des masses ukrainiennes auparavant formatées et endoc-

trinées par des récits de toute autre nature.

Pourtant, pour des esprits non aveuglés par des narratifs « otaniens » les choses ont été d'une évidence flagrante dès le début du conflit en cours.

Lors de mon interview du mois de mai 2023 à la publication française « L'Eclaireur des Alpes », cette réalité était déjà évoquée non pas comme l'une des probabilités, mais comme l'unique évidence avec des conséquences immédiates appropriées : {... L'Eclaireur - La Russie n'a-t-elle pas néanmoins sous-estimé la capacité de résistance des Ukrainiens ?

Oleg Nesterenko - Rappelez-vous les expertises sérieuses qui ont été faites sur la capacité de l'Ukraine à maintenir la résistance contre la Russie. A l'époque, juste avant le déclenchement de la guerre, il était estimé que l'Ukraine ne pouvait tenir qu'un temps très limité face à la Russie.

Contrairement aux informations développées dans les mass médias occidentaux et malgré les événements que l'on observe sur le terrain, j'aimerais souligner que ces experts qui ont prévu que l'Ukraine ne pourrait résister qu'un temps limité n'ont eu nullement tort. Ils ne se sont nullement trompés dans leurs prévisions.

Mes paroles peuvent paraître étonnantes vis-à-vis de ce qu'on observe depuis plus d'un an. Pourtant il n'y a pas à s'étonner. Il ne faut jamais oublier que le déclenchement de la phase active des hostilités a eu lieu fin février 2022 et que déjà fin mars 2022, il y a eu des pourparlers à Istanbul entre l'Ukraine et la Russie. Pour quelles raisons une partie qui se sent forte et qui sait qu'elle a encore des capacités considérables de résistance se mettrait-elle autour d'une table de négociation pour convenir d'une forme de reddition ? Ça n'arrive jamais ainsi. Les Ukrainiens se sont mis autour d'une table de négociation en étant conscients que leurs capacités de résistance étaient très limitées.

A Istanbul, quand les deux parties ont trouvé un consensus sur la majorité d'éléments clés de l'accord sur l'arrêt des hostilités, quand ils ont été pratiquement à un pas de la ratification du document de l'accord de paix, il y a eu un virage à 180 degrés du côté ukrainien. Pourquoi ? Il ne faut pas avoir une grande expérience dans le monde des affaires pour savoir : dans le cadre de négociation, quand une des deux parties fait volte-face du jour au lendemain, cela ne signifie qu'une seule chose - cette partie a eu une contre-proposition de la part des concurrents de ceux qui sont en face d'elle. C'est comme cela que cela se passe dans le monde des affaires. Dans la politique c'est pareil.

Si l'Ukraine a pu se permettre le luxe de faire une croix sur l'accord de paix, c'est tout simplement qu'elle a reçu une contre-proposition. Et cette contre-proposition ne pouvait venir que du camp occidental. Les événements qui ont suivi ont dévoilé les éléments de cette proposition : l'Ukraine a reçu une proposition pour l'ouverture d'une gigantesque ligne de crédit partiellement payable en armement.

En contrepartie, l'Ukraine devait s'engager à s'interdire de conclure un accord d'arrêt de guerre face à la Russie et fournir « la main d'œuvre » combattante. C'était ça l'accord.

Afin de répondre au second engagement de Kiev, les frontières nationales de l'Ukraine pour sortir du pays ont été fermées. En France, on n'en parle pas beaucoup - car c'est une vérité trop gênante - mais au début de la guerre il y a eu un gigantesque exode des populations des territoires ukrainiens, notamment de la population masculine. Les hommes savaient que s'ils ne partaient pas, ils seraient envoyés à la tuerie. Quand on parle à la télévision occidentale de l'héroïsme ukrainien, ça me fait sourire sachant parfaitement que le pays se serait vidé des futurs combattants en un temps très réduit si les frontières n'étaient pas interdites de passage. ...}

## La capitulation et le transfert des responsabilités

Dans cet interview de David Arakhamia, l'une des personnes-clés de la politique de l'Ukraine d'aujourd'hui, en parlant de plusieurs sujets il a également évoqué la nécessité d'organiser un referendum national sur la question des éventuelles concessions territoriales à la Russie en échange de l'accord de paix.

La signification de cette déclaration est d'une importance stratégique : le régime de Kiev prépare auprès de l'opinion publique du pays non seulement sa capitulation, mais également, et surtout, le transfert sur les épaules du peuple ukrainien meurtri depuis bientôt deux ans de la responsabilité de sa politique désastreuse mise en place par le camp occidental américano-centrique qui a provoqué des centaines de milliers de morts et a dévasté le pays.

Ainsi, ce n'est pas le régime en place, mais soi-disant le peuple qui devra prendre la décision et sur la cessation de guerre et sur la perte des territoires nationaux.

Nul doute que ce simulacre de referendum ou une initiative similaire aura lieu. Le fait que Zelensky a déjà annoncé que cela sera à la limite de l'impossible de mettre en place et de réaliser les futures élections présidentielles du 31 mars 2024, car, pour commencer, une partie non négligeable de la population se situant à l'étranger, sur les champs de batailles ou sur les territoires occupés par la Russie n'aura pas l'accès physique aux centres de vote - ce fait ne sera certainement pas un obstacle pour organiser la passation de la lourde responsabilité de la perte de la guerre sur les épaules du peuple ukrainien.

Néanmoins, si son excellence monsieur le président Volodimir Zelensky, étant d'ores et déjà un cadavre politique, n'est pas en train de préparer la passation du pouvoir vers le parlement ukrainien (Verhovna Rada) aussi ultranationaliste et corrompu que lui-même, et ceci est en dehors de tout processus électoral - ce qui est hautement probable - des surprises fort désagréables l'attendent dans un avenir proche.

Oleg Nesterenko



**AFFOVI Adeoulat Irène Diga**  
28ans - 1,70m - 54 Kg  
2<sup>MA</sup> A. Droit



# QUI SERA LA REINE?



**ABEMADON Amel A. Estelle**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Angais



**AMOUZOU Priscilla**  
28ans - 1,70m - 47 Kg  
Membre 2<sup>MA</sup> Marketing, Ventes, Opération



**ATTOGBE Djabougba Rebecca**  
28ans - 1,70m - 47 Kg  
Candidatrice d'anglais lycéen



**AWITY Emyerem Sabine**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Assistante de Gestion



**BARAGOU Toyata Dibba**  
28ans - 1,70m - 57 Kg  
Licenciée en Droit Privé



**BDE Didié-Makakui Elodie**  
28ans - 1,70m - 48 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Sociologie



**DOUVO Ahoata Sidonie**  
28ans - 1,70m - 54 Kg  
Candidatrice Baccalauréat de japonais



**DOWI Ablaoui Eyrani**  
28ans - 1,70m - 54 Kg  
Licenciée 2<sup>MA</sup> Marketing Com.



**EYOU Angèle Prudence**  
28ans - 1,65m - 45 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Compt. Contrôle Audit



**GAZODO Akouvi Happy**  
28ans - 1,70m - 47 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Angais



**KADADO Ezenoniam Charlotte**  
28ans - 1,70m - 45 Kg  
Baccalauréat diplôme AT



**KAMASSA Grâce Bénédicte**  
28ans - 1,70m - 51 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Angais

**SAMEDI 02 DÉC.  
PALAIS DES CONGRÈS  
21H00**

**10 000 F / 15 000 F 25 000 F**

Tél. : 79 52 70 08 - [misstogo.tg](http://misstogo.tg)



**KOUBLEAME Ignée A. Claire**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Droit Privé



**LITOR Marie Christine**  
28ans - 1,65m - 50 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Compt. Contrôle Audit



**MAGLO Akouvi Florence**  
28ans - 1,70m - 57 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Droit Privé



**MELESBOUSSOU Luly A.**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Droit Privé



**SASSOU Ruth Françoise**  
28ans - 1,70m - 53 Kg  
Licenciée Espagnol de Préfectorale, Nat. Pub.



**SEMU Magnoùléwa Patricia**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Assistante de Direction



**TADAO Albertine Ange**  
28ans - 1,70m - 57 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Lettres modernes



**TEMO Bénévise S. Epiphane**  
28ans - 1,65m - 48 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Secrétaire de Direction



**TEDI MINZA Masahalo R.**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Compt. Contrôle Audit



**TETE Sora Ahoata**  
28ans - 1,70m - 50 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Consolide Internationale



**TETERSO Kawa Emmanuelle**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Droit Privé



**TOGBEDI Siva Sylvana**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Communication



**TONA Akoula Jeanne**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
1<sup>MA</sup> A. Droit Privé



**YAO-ANUAMA Nathalie**  
28ans - 1,70m - 58 Kg  
Licenciée en Droit